



Evolution des règles de balisage en France : les attentes des professionnels de la filière éolienne

Paris, le 26 novembre 2007

- ▶ Contexte de développement de la filière éolienne en France
- ▶ Attentes de la profession
- ▶ Actions

Contexte de développement de la filière éolienne en France

Objectif français	21% d'EnR dans la consommation <u>électrique en 2010</u>
Objectif européen	20% d'EnR dans la consommation <u>d'énergie en 2020</u>
Objectif Grenelle de l'environnement	+ 20 Mtep d'EnR dans la consommation finale d' <u>énergie</u> (soit + de 20% d'EnR)
Objectif pour la filière éolienne	25 000 MW (dont 6 000 MW en mer) soit près de 8 000 éoliennes installées en 2020

► Aujourd'hui, le parc éolien français c'est :

- * 2600 MW en service fin 2007(soit environ 2 000 éoliennes installées dont 1700 en métropole)
- * Environ 3 400 MW accordés qui seront mis en service d'ici 2010
- * Plus de 5 000 MW en cours d'instruction

Préoccupation des développeurs : Comment réduire l'impact visuel du balisage pour une meilleure acceptation des parcs éoliens par la population ?

Attentes de la profession

Arrêté du 25 juillet 1990 et instruction n°20700 DNA du 16 novembre 2000

Couleur des éoliennes

Les éoliennes doivent être de couleur blanche selon les critères de l'OACI.

Quid des éoliennes de couleur blanc-gris ?

Hauteur

Les éoliennes de hauteur totale < 150 m doivent être balisées.

Quid des éoliennes de hauteur totale > à 150 m et des éoliennes installées en mer ?

Intervalle entre 2 feux

**< 900 m pour les feux MI de type A
< 450 m pour les feux MI de type B**

Augmentation de la distance entre deux feux ? Cette proposition, si elle était acceptée par l'aviation civile et militaire, satisferait l'ensemble de la profession.

Attentes de la profession

**Balisage par
marques rouges**

A la place d'un balisage lumineux le jour, il est possible de choisir un balisage par marques rouges (toutes les éoliennes doivent alors être balisées)

La position de la profession doit être précisée.

**Type de feux /
Intensité des
feux /
Synchronisation**

MI (Moyenne intensité) de type A (à éclats blancs) : 20 000 Cd le jour / 2000 Cd la nuit

MI de type B (à éclats rouges) : non utilisé le jour / 2000 Cd la nuit

Les feux de balisage doivent être synchronisés.

Plusieurs attentes :

1. Diminuer le niveau d'intensité des feux
 2. Imaginer des solutions techniques (angles d'orientation, nouveaux types de feux, règles de synchronisation)
 3. Préconiser un balisage rouge la nuit (le blanc est plus impactant)
- => Il est nécessaire de réaliser une période de tests pour envisager différents cas de figure (angle d'orientation, synchronisation ou non, baisse du niveau d'intensité des feux, etc.)

Actions

- ▶ **Participer aux discussions en cours au sein de la DGAC pour préparer l'arrêté technique « Eoliennes » relatif aux règles de balisage**
- ▶ **Harmoniser les procédures appliquées par les DAC (règles d'établissement de plans de balisage, préconisation pour le balisage nocturne, etc.)**
- ▶ **Harmoniser les procédures de l'aviation civile et militaire**
- ▶ **Entreprendre une période de tests afin d'évaluer les solutions techniques les plus adaptées pour réduire l'impact visuel du balisage des éoliennes (notamment la nuit) : orientation des feux, diminution de l'intensité lumineuse, synchronisation, nouveaux types de feux, etc.**